



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 15 août 2022 à 19h30 à la Salle municipale.

Sont présents.es : Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alexandre Caron, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

Absent de l'Assemblée : M. Guillaume Giroux

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 4 Juillet 2022
4. Adoption des comptes du mois de juillet 2022;
5. Camp de jour; Autorisation des dépenses liées aux sorties récréatives;
6. Nomination du maire suppléant;
7. Abris du Sentier des champions;
8. Suivi du recrutement de l'opérateur journalier spécialisé;
9. Travaux publics :
 - a. Appel d'offre sur invitation pour sels de déglçage : 200 TM
10. Période de questions
11. Levée d'assemblée

2022-08-188

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et est résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 4 juillet 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

2022-08-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022. **ADOPTÉ.**

4. ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU'un montant de 131 763 \$ est déboursé à même le fonds général.

2022-08-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 30 juillet 2022 totalisant 131 763 \$. **ADOPTÉ.**



2022-08-191
N° de résolution
ou annotation

2022-08-192

2022-08-193

5. CAMP DE JOUR; AUTORISATION DES DÉPENSES LIÉES AUX SORTIES RÉCRÉATIVES;

Mme Émilie Legras et M. Alexandre Dubuc-Ringuette se retirent des discussions puisque leurs enfants participent au camp de jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'autoriser les dépenses de 1750 \$ liés aux transports des enfants du camp de jour vers leurs activités. **ADOPTÉ.**

6. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET AUTORISATION À REMPLIR TOUTES LES FONCTIONS DE MAIRE PENDANT LA PÉRIODE DE VACANCE DU POSTE DE MAIRESSE;

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer un membre du conseil municipal à la fonction de maire suppléant, laquelle en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU QUE le Conseil a statué que la désignation de la mairesse suppléante se fait sur la base de rotation parmi les élu(e)s intéressé(e)s à occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, ce qui suit :

- De désigner M. Alexandre Dubuc-Ringuette à titre de maire suppléant pour la période du 30 juin 2022 au 31 décembre 2022. **Adopté.**
- Que M. Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, remplisse au besoin les fonctions de maire pendant cette période, qu'il soit autorisé à signer les chèques et autorisé à effectuer les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant. **ADOPTÉ.**

7. ABRIS DU SENTIER DES CHAMPIONS : INSTALLATION DES PIEUX;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été reçues en vue de procéder à l'installation des pieux pour la fondation de l'abri du sentier des champions :

- Éconopieux : 1230 \$ taxe en sus
- Technopieux : 1380 \$ taxe en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'acheter les pieux et faire l'installation par Éconopieux au montant de 1230 \$ taxe en sus. **ADOPTÉ.**

8. EMBAUCHE DE L'OPÉRATEUR JOURNALIER-SPÉCIALISÉ ;

Mme Francine Drouin informe les membres du conseil municipal et la population de l'embauche du nouvel opérateur journalier spécialisé. Vu que l'employé n'a pas encore été mis au courant, nous ne pouvons pas divulguer son nom.



N° de résolution
ou annotation

9. TRAVAUX PUBLICS;

9.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR SEL DE DÉGLAÇAGE;

Mme Francine Drouin informe les membres du conseil municipal et la population que la municipalité a envoyée des appels d'offres pour 200 tonnes métriques aux quatre entreprises suivantes :

- SEL WARWICK
- SOMAVAC C.C
- LES ENTREPRISES BOURGET
- SELCO MINÉRAL

9.2. LOCATION DE LA PELLE MÉCANIQUE HYDRAULIQUE DU SERVICES JLM;

ATTENDU QUE les travaux publics ont besoin d'une pelle mécanique hydraulique pour effectuer des travaux de transitions;

ATTENDU QUE Services JLM de Ste-Marie offre la location d'une pelle mécanique hydraulique d'un montant de 5000\$ taxe en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de louer la pelle mécanique hydraulique à Services JLM au montant de 5000\$ taxe en sus. **ADOPTÉ.**

2022-08-194

10. HORAIRE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES ;

ATTENDU QUE Sanitaire Denis Fortier commence la collecte des matières résiduelles et recyclables de la municipalité de 6h à 19h ;

ATTENDU QUE l'horaire actuel ne convenait plus pour Sanitaire Denis Fortier et que ceux-ci nous demandent d'adopter un nouvel horaire de 4h à 20h sans changer les jours de collecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de changer les horaires de la collecte des matières résiduelles et recyclables pour 4h à 20h. **ADOPTÉ.**

2022-08-195

11. PÉRIODES DE QUESTIONS ;

Aucune question posée.

2022-08-196

12. LEVÉE D'ASSEMBLÉE ;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h14. **ADOPTÉ.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alexandre Caron, greffier-trésorier

